

# GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS – AMENDEMENT

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé:	Date	Heure	Numéro	Département(s)	
	17.02.2015	08:45		DFS	
Annule et remplace					

<b>Auteur(s):</b> Groupe libéral-radical	<b>Lié à:</b>
<b>Titre:</b> Amendement au projet de décret portant octroi d'un crédit d'engagement de 37.000.000 francs permettant un cautionnement simple de l'hôpital neuchâtelois nécessaire à ses investissements.	ad 14.032
<p><b>Contenu:</b></p> <p><b>Titre</b> Décret portant octroi d'un crédit d'engagement de <u>20.000.000</u> francs permettant un cautionnement simple de l'hôpital neuchâtelois nécessaire à ses investissements.</p> <p><b>Article premier</b> Le Conseil d'Etat est autorisé à donner le cautionnement simple de l'Etat, à concurrence de <u>20.000.000</u> francs au maximum, en garantie des engagements financiers de l'Hôpital neuchâtelois nécessaires à ses investissements.</p> <p><b>Art. 2 (nouveau)</b> <i>Dans l'hypothèse où les options stratégiques adoptées par le Grand Conseil et acceptées par la population étaient remises en question par le présent amendement, le Conseil d'Etat doit soumettre, dans les meilleurs délais, un nouveau rapport au Grand Conseil.</i></p> <p><i>Ce rapport devra notamment :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Intégrer les contraintes du contexte national et régional;</i></li> <li>- <i>Mettre en place une organisation sanitaire plus rationnelle et économique qui réponde aux besoins de la population;</i></li> <li>- <i>Tenir compte des infrastructures sanitaires existantes publiques et privées;</i></li> <li>- <i>Apporter une contribution positive à un développement respectueux de notre territoire et aux enjeux démographiques et sociaux de notre population;</i></li> <li>- <i>Contenir un décret de loi soumis au référendum facultatif.</i></li> </ul> <p><i>Art. 2 devient art. 3</i></p> <p><i>Art. 3 devient art. 4</i></p> <p><i>Art. 4 devient art. 5</i></p>	
<p><b>Motivation (facultatif):</b></p> <p>Si le Conseil d'Etat est dans l'impossibilité de réaliser certaines options stratégiques, nous lui demandons d'intégrer dans la réflexion d'un nouveau décret, les quatre principes d'importance stratégique ci-dessus, qui font actuellement défaut.</p>	

Auteur ou premier signataire	Autres signataires (suite)
Claude Guinand	
<b>Autres signataires (nom, prénom)</b>	
Olivier Haussener	
Philippe Haeberli	
Damien Humbert-Droz	
Etienne Robert-Grandpierre	
Jean-Bernard Wälti	
Andreas Jurt	
Laurent Schmid	

Champs encadrés en rouge = champs à remplir obligatoirement

**ENVOYER**